



PROTECTION DES SEMIS CONTRE LES RAVAGEURS EN 2019 :

Un choix limité aux produits microgranulés (Source : AGPM-INFO n°486)

DATE À RETENIR : visite d'essais CA79 le 28/05/2019

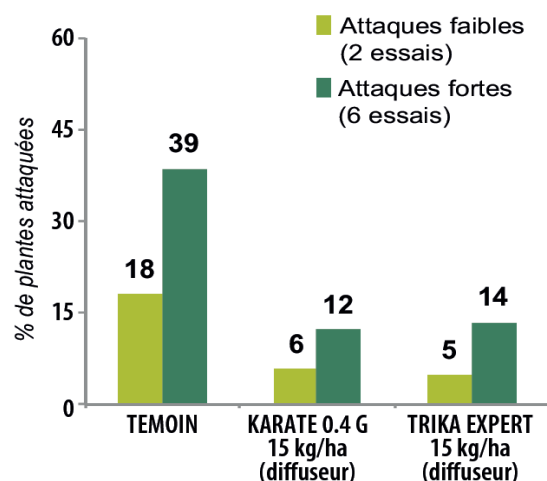
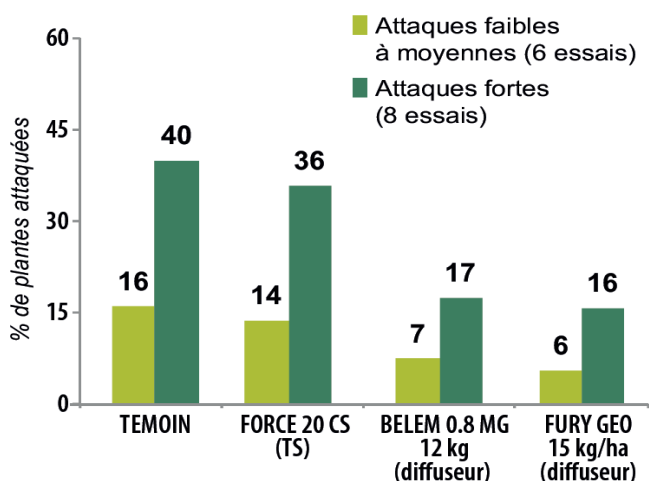
PROTECTION DES SEMIS CONTRE LES RAVAGEURS EN 2019 : UN CHOIX LIMITE AUX PRODUITS MICROGRANULÉS

LES MICROGRANULÉS À BASE DE PYRÉTHRINOÏDES COMME UNIQUE RECOURS

Pour protéger les prochains semis de maïs contre les attaques de ravageurs du sol, le choix sera limité à des produits micro-granulés. Mais ils ne sont pas tous équivalents.

Les produits micro-granulés à base de pyréthri-noïdes – **BELEM 0.8MG, FURY GEO, KARATÉ 0.4GR, TRIKA EXPERT+** – demeurent applicables avec diffuseur. De fait, ils présentent le niveau de protection contre les taupins le plus satisfaisant actuellement avec des résultats relativement similaires entre eux à condition de soigner le réglage de la dose de produit et les conditions d'application des micro-granulés au moment du semis.

Protection contre les taupins Synthèse d'essais maïs grain et maïs fourrage [2012-2018]



IMPASSE TECHNIQUE CONTRE LES MOUCHES

Aucune solution technique satisfaisante n'a été identifiée à ce jour pour faire face à une attaque de géomyze ou d'oscinie.

Si aucune alternative aux produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Des alternatives préventives existent dans le Hors Série 2017.

Rédacteurs : Conseillers Productions Végétales
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

<http://www.deux-sevres.chambagri.fr>

Réglementation phytosanitaire :

www.deux-sevres.chambagri.fr/environnement/guide-de-lenvironnement.html

OPE.COS.ENR.n°29 du 22/11/2017

La CA79 est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA



DERNIÈRE ANNÉE D'UTILISATION DES SEMENCES PROTÉGÉES AVEC THIRAME

Suite au non-renouvellement de l'approbation du thirame, l'utilisation de semences traitées avec des produits contenant la molécule sera interdite à compter du 31 janvier 2020 (au plus tard). Cela concerne les spécialités commerciales GUSTAFON 42ES, ROYALFO ORANGE, ROYALFLO ROUGE, VITAVAX 200FF. La campagne 2019 étant la dernière permettant de recourir à des semences protégées avec thirame, la disponibilité en semences disposant de cette protection risque d'être plus limitée.

Lutte contre les ravageurs du maïs au stade jeune : Quelle protection choisir ? (Edition Décembre 2018)

Spécialités commerciales (produit de référence) Dose maximum / hectare	FORCE 20CS	FORCE 1,5G 12.2 kg	BELEM 0.8MG DAXOL 12 kg	FURY GEO 15 kg	KARATE 0.4GR 15 kg	TRIKA EXPERT + TRIKA LAMBDA 1 15 kg	SUCCESS GR 12 kg	
Type de produit	Traitement de semence	Microgranulés	Microgranulés appliqués avec un diffuseur					microgranulés starter (7-37-0) et biostimulant
Diffuseur recommandé	-	Aucun		Tous diffuseurs	Diffuseur Syngenta	Tous diffuseurs	Diffuseur DXP	
Conditions optimales d'application	-	-	Pour un positionnement optimal des microgranulés, éviter les préparations grossières (avec mottes, cailloux, résidus, lit de semence soufflé, sol trop sec...)					?
Homologués pour les usages :	Ravageurs du sol							
Intérêts techniques pour la protection contre	Taupins							
	Scutigerele							
	Vers gris							
	Mouche des semis							
	Oscinie Géomyze							
Principales contraintes réglementaires		ZNT 20 m, DVP 20 m Autorisé 1 an sur 3. Produit à incorporer à une profondeur minimum de 3 cm		ZNT 20 m DVP 20 m	ZNT 20 m DVP 20 m	ZNT 20 m DVP 20 m	ZNT 20 m DVP 20 m	
Autorisé sur maïs doux	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Prix indicatif / Ha (dose homologuée)	~30 à 46 € selon densité de semis	~64-66 €	~44-46 €	~50-52 €	~63-65 €	~75 - 77 €	~75 €	

Légendes

Usage homologué						
Usage non homologué pour lutter contre la cible						
Efficacité	Bonne	Moyenne	Irrégulière		Insuffisante	Manque d'information

① Efficacité plus limitée en cas d'attaques tardives. Meilleure efficacité lors d'attaques précoces

② Protection insecticide à accompagner de mesures agronomiques adaptées

* à confirmer

▲ La firme phytopharma ceutique ne conseille pas l'utilisation du produit pour protéger la culture contre la cible. Le produit peut être appliqué sous la responsabilité de l'agriculteur.

Les appréciations concernant les efficacités sont renseignées à titre indicatif.

Source : AGPM-INFO n°486

Visite des essais

de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres dans le cadre Ecophyto
« Variétés de céréales à paille et fongicides » à Saint-Maxire

Plus d'informations prochainement



SAVE the DATE
28 05 2019

Avant tout traitement phytosanitaire vérifier l'usage et la dose sur : <https://ephy.anses.fr/>
BSV disponible sur : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal>